

Catalogue formations

2022

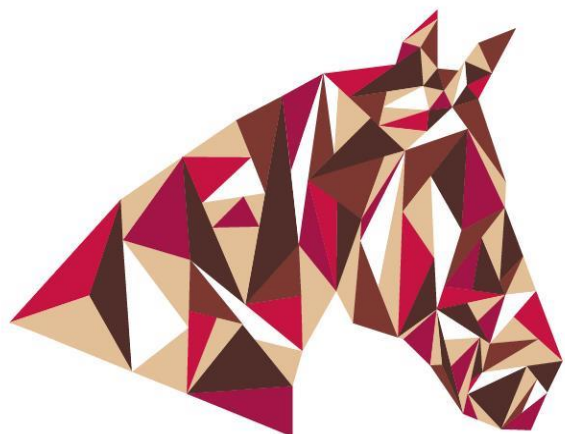
« Equicoaching by Corinne Chaussemy® »



EQUICOACHING
by Corinne Chaussemy

13 rue des Alpes 42410 Pelussin / www.equicoaching.pro / +33(0)6 83 59 57 21

Organisme pédagogique de formation enregistré sous le numéro
82 42 02 790 42 auprès de la préfecture de la Région Rhône-Alpes



EQUICOACHING
by Corinne Chaussemy

SOMMAIRE DU

Page 2/19










EQUICOACHING
by Corinne Chaussemy

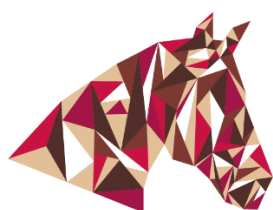
13 rue des Alpes 42410 Pelussin / www.equicoaching.pro / +33(0)6 83 59 57 21

Organisme pédagogique de formation enregistré sous le numéro
82 42 02 790 42 auprès de la préfecture de la Région Rhône-Alpes

CATALOGUE

 Présentation “Équicoaching by Corinne Chaussemy” ®	3
 Mes engagements	5
 Mes références	6
 Mes formations	10
 Mon appartenance au SynPAAC	15
 Charte déontologique du SynPAAC	18
 Règlement intérieur	22

Présentation de :



EQUICOACHING
by Corinne Chaussemy

« Equicoaching by Corinne Chaussemy® » est une société spécialisée dans l'accompagnement des personnes, des équipes vers la qualité et la performance

Page 3/19



EQUICOACHING
by Corinne Chaussemy

13 rue des Alpes 42410 Pelussin / www.equicoaching.pro / +33(0)6 83 59 57 21

Organisme pédagogique de formation enregistré sous le numéro
82 42 02 790 42 auprès de la préfecture de la Région Rhône-Alpes

- Managériale,
- Communicationnelle,
- Emotionnelle.

Fondée en 2008, par Corinne Chaussemy, elle a pour VOCATION d'aider les dirigeants d'entreprises et leurs équipes dans la mise en œuvre de leur STRATÉGIE et POLITIQUE Organisationnelle en les aidant à les déployer efficacement grâce à :

- ✓ La cohérence entre les pratiques du MANAGEMENT et la STRATÉGIE de l'entreprise,
- ✓ L'amélioration des capacités de communication de « PARLER VRAI et de REGULATION » de la part des différents acteurs de l'entreprise,
- ✓ La montée en MATURITE émotionnelle des personnes clefs de l'entreprise,
- ✓ La prise de RESPONSABILITE des personnes et leur sortie d'une position de VICTIMISATION ou / et D'IMPUISANCE.

Ses interventions obéissent à une CHARTE QUALITÉ et de CONGRUENCE :

- Appliquer à moi-même ce que nous enseignons à nos clients,
- Respecter ses engagements et faire respecter ceux de notre client,
- Apporter une méthodologie éprouvée, mise à niveau en permanence et adaptée à chaque client en fonction de ses besoins,
- Apporter une qualité de formation des intervenants dans deux champs : Humaine ET Equestre.



- Apporter une capacité à dire NON à son client afin que le OUI soit de qualité.

TOUT ceci dans la convivialité et la transparence !

Personne contact :
Corinne Chaussemy

Mail : c.chaussemy@equicoaching.pro

Téléphone professionnel : +33 (6) 83 59 57 21

ENGAGEMENTS FORMATIONS

“Equicoaching by Corinne Chaussemy” ® s ’engage à :

- Rencontrer systématiquement l’entreprise en amont afin de bien définir ses objectifs, durée, modalités, délais d’accès, prérequis, tarifs, méthode mobilisée, modalités d’évaluation de la formation. Ainsi que l’accessibilité aux personnes handicapées le cas échéant. Le contact est toujours le même : Corinne Chaussemy.
- Transmettre les conventions de stage conformes dès l’inscription des participants, avec le numéro de formateur.



- Communiquer à l'entreprise les conditions d'admission des stagiaires à la formation, les prérequis, la durée, les tarifs, les méthodes utilisées, les conditions d'accessibilité et notamment aux personnes handicapées. Ceci est expliqué lors d'un entretien au sein de l'entreprise.
- Communiquer aux stagiaires ou à l'entreprise, 15 jours avant la formation, une convocation contenant les informations pratiques et le règlement intérieur à signer par ceux-ci,
- Réaliser ou faire réaliser par l'entreprise (si document interne existant) une évaluation du bon déroulement et de la qualité pédagogique de la formation par les stagiaires,
- Procéder à une évaluation des acquis de la formation pour chaque stagiaire, à chaud * notamment grâce au cheval, et des auto-évaluations vérifiées par moi-même.
- Envoyer au donneur d'ordre dès l'issue de la formation tous les documents relatifs à celle-ci (feuilles de présence, attestations, évaluation de la formation)
- Évaluer la satisfaction du donneur d'ordre et des stagiaires grâce à un questionnaire. Objectifs : Déterminer les motifs d'insatisfaction, s'il y en a et mettre un plan d'action d'amélioration ou la mise en place d'actions spécifiques.

Nos références

✚ Nous travaillons à 100 % avec les entreprises.

- ✓ RENAULT TRUCKS / VOLVO GROUP (Dispositif « Agilité - Hommes & stratégies » :
Formation de 11 jours au total/ promotions de 12 personnes/an)
- ✓ AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL : Dispositif AIM au sein de LIFE (Learning Institute For Excellence) 2 Promotions de 25 hauts potentiels monde (Anglais /Français) / 6 mois
- ✓ FIRMENICH (comité de direction achat élargie : 26 pers) SUISSE
- ✓ LAFARGE (Equipe 12 personnes) CODIR



- ✓ CMCP – International Paper (équipes RH & Techniques, Codir) MAROC,
- ✓ POMMIER innovative Solutions for Trucks (COMEX et Managers intermédiaires)
- ✓ Fromagerie GUILLOTEAU
- ✓ SONEPAR - EMIN LEYDIER - AXA France - INICEA - SOLVAY – SAFRAN - OPAC ...
- ✓ ORALIA, AGEMETRA
- ✓ INSTITUT PAUL BOCUSE, Chocolats WEISS, CHAZAL...

 **Un métier, une personnalité médiatisée :**

Des émissions TELE pour mieux visualiser notre approche.

Les émissions sont toutes disponibles sur le site professionnel :

www.equicoaching.pro.

Les chaînes qui sont venues dès 2010 me rencontrer pour mieux comprendre l'approche :



NOS Formations









Notre catalogue **se veut court** car nous sommes spécialisés dans le management / leadership/ communication. Formations **intra entreprises uniquement**. Vous y trouverez donc une petite palette de formations servant d'input au développement des capacités managériales (en accentuant certains aspects comme la communication, la gestion émotionnelle, la gestion du stress, le développement des soft-skills). Pour toutes les formations, le socle de compétences / capacités professionnelles resteront les mêmes.

L'objectif étant de développer chez le manager / dirigeant ses SOFT-SKILLS à savoir sa capacités à :



Prendre sa place et de se positionner en tant que leader,



-  Impulser une vision claire,
-  Faire passer des messages compréhensibles,
-  Répondre de manière efficace et positive face à l'imprévu,
-  Composer avec l'autre, à entrer en collaboration et obtenir les résultats souhaités,
-  Gestion ses émotions et son stress dans une situation déstabilisante,
-  Mettre de la pression au bon moment, en équilibrant l'attention portée aux résultats et la qualité relationnelle avec son partenaire,
-  Anticiper et être proactif pour ne pas subir la situation,
-  Construire ou pas une relation de confiance sur la durée...

L'originalité de toutes nos formations réside dans le fait que le stagiaire sera mis en situation opérationnelle avec un animal. Cela contribuera à l'ancrage des apprentissages de manière plus profonde et durable.

En effet : « Lorsqu'un évènement rencontre nos sens, plus l'expérience est nouvelle ou insolite, plus les signaux envoyés à notre cerveau sont puissants. Plus le signal est fort, plus l'évènement sera ancré dans notre mémoire à long terme. »




J Dispenza, Evolve Your Brain - The Science of Changing Your Mind, Health Communications – 2008

Pour toutes nos formations et ainsi obtenir un niveau d'appropriation optimal, nous utilisons la palette pédagogique suivante :



L'expression des participants : favoriser l'échange des pratiques et le partage des expériences.



	<p>L'ancrage émotionnel : solliciter les émotions (cerveau limbique) pour susciter une mémorisation sur le long terme (travail avec l'effet miroir du cheval utilisé comme révélateur).</p>
	<p>Concepts et apports opérationnels essentiels : développés sous forme de schémas ou de points clés / points repères. Paperboard dans le manège. « La salle de classe est le manège »</p>
	<p>L'engagement des participants : identifier et planifier des actions concrètes à mettre en œuvre pour progresser dans la pratique quotidienne. Un suivi individuel est proposé de manière optionnelle.</p> <p>Un Road book suivra le stagiaire tout au long de sa formation (avec questions auto-évaluatives sur chaque exercice / validé par mes soins)</p>

Publics concernés pour nos formations :

Toute personne en contact avec des équipes ou des groupes, une clientèle.

Concernant les personnes en situation de handicap. Les formations ne sont pas accessibles aux personnes en handicap mental. Elles sont accessibles au handicap physique, selon le handicap. Exemple : Les personnes ayant un bras en moins peuvent venir. Les personnes en fauteuil roulant auront plus de mal à suivre une formation qui requière de se déplacer dans un manège en sable. L'entreprise devra trouver le matériel adapté et /ou une personne dédiée en soutien de la personne en situation d'handicap. Dans le cas où cette dernière ne peut pas participer à nos formations, nous sommes en mesure de vous proposer un partenaire acteur du champ du handicap avec les chevaux.

Il s'agit de Mme Valérie BEAL au centre équestre « Le Cheval musical » Lieu-dit La Vial 42410 Pelussin.

Portable : 06 88 55 51 21

Prérequis :



Pas de prérequis pour toutes les formations. Il n'y a donc pas de procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.

Si utilisation de l'APP EMAGE ME, il y aura un questionnaire concernant les soft-skills du participant afin d'avoir un repère « AVANT ». Un autre questionnaire se fera après la formation ce qui donnera un autre repère « APRES ». Ces deux questionnaires permettront de visualiser l'évolution.

Seuls prérequis : vérifier que les personnes inscrites ne soient pas allergiques aux poils de cheval, poussière, foin.

Niveau I : Formation Management & Maturité émotionnelle

Cette formation vous aidera à développer vos soft-skills et notamment la capacités à :

- ✚ S'affirmer naturellement dans votre rôle de manager/ dirigeant,
- ✚ Augmenter votre force de conviction auprès de vos équipes,
- ✚ Formuler un retour constructif,
- ✚ Communiquer une décision en gardant votre mobilisation,
- ✚ Traiter sereinement les objections et s'y opposer si nécessaire,
- ✚ Développer sainement votre pouvoir d'influence et gérer les désaccords.



Programme :

1 / S'affirmer naturellement dans son rôle de manager : Quid ?

- Les attitudes qui diminuent votre influence,
- L'attitude assertive,
- Les éléments de communication non verbale pour inspirer confiance aux autres,
- La posture à tenir pour montrer la direction et tenir le cap.

2 / Intégrer sa posture de leader : j'en suis où ?

- Notion d'alignement et de cohérence,
- Autodiagnostic de ses points faibles et points forts,
- Elaboration et résolution de problème à partir de la rencontre avec le cheval guidée par la formatrice.

3 / Prendre conscience de l'impact de sa propre communication

- La notion de filtre ou la vision très personnelle de la réalité,
- Les obstacles dans la communication,
- Les 3 registres de la communication : faits, opinions, sentiments,
- L'impact du langage non-verbal.

4 / Repérer et anticiper les situations conflictuelles

- Les signes d'identification des conflits,
- Les facteurs d'influence,
- Les processus d'évolution.

Durée de la formation :

Deux jours (14 h)

Prérequis :

Aucun sauf allergies à vérifier (poils / poussière / foin)

Tarifs :

500 € / jour



Groupes de 10 personnes maximum.

Délais d'accès :

Accessible dès que les dates sont posées par l'entreprise

Formation Management & gestion du stress

La maîtrise de la dimension émotionnelle de la communication représente une immense clef d'entrer pour une bonne gestion du stress.

Cette formation courte vous aidera dans vos capacités à :

- ✚ Identifier vos émotions pour savoir quoi en faire,
- ✚ Développer votre auto-empathie afin de stopper votre discours intérieur négatif créateur de stress interne,
- ✚ Utiliser vos émotions pour mieux communiquer avec les autres,
- ✚ Développer votre capacité d'empathie vis-à-vis de l'autre afin de réduire les situations de non compréhension.

A / Identifier les émotions et leur impact sur la communication et le stress

- Peur, colère, joie tristesse.
- Attitudes de fuite, d'agressivité, de procrastination, de négociation.
- Considérer positivement les émotions comme facteur de progrès.

B / Exprimer ses propres émotions avec pertinence en utilisant un mode de communication adéquat

- Identifier d'où l'on parle et dans quel rôle professionnel on est lorsque l'on exprime une émotion.
- Analyser les événements passés pour se préparer.
 - Comprendre quel est le besoin sous l'émotion.
 - Savoir faire une demande directe et non une « demande symbiotique »

C / Manager les situations de communication délicates

- Faire face aux situations stressantes.



- Analyser a posteriori.
- En tirer des enseignements pour des évènements futurs.
- Comprendre d'où vient son stress.

D / Maintenir un niveau optimum de relation dans l'équipe

- Considérer les besoins de reconnaissance et de feed-back de vos collaborateurs.
- Se donner les moyens de donner une dynamique émotionnelle positive à son équipe.
- Apprendre des échecs.
- S'inscrire dans une relation managériale durable.

Durée de la formation :

1 jour (7 h)

Prérequis :

Aucun sauf allergies à vérifier (poils / poussière / foin)

Tarifs :

500 € / jour
Groupes de 10 personnes maximum.

Délais d'accès : Accessible dès que les dates sont posées par l'entreprise

Formation : Exprimer son courage managérial...

En période de forte instabilité, les managers doivent gérer des fortes contradictions et prendre des décisions sous pression ; ils ont besoin d'être convaincants pour impliquer leurs équipes dans des projets impopulaires, ou non compris de prime abord par les salariés. Ils ont, plus que jamais, besoin de faire preuve de courage pour affronter ces diverses situations et la pression qui les accompagne. Cette formation opérationnelle et pragmatique permet aux managers d'adopter les attitudes et comportements pour se dépasser et vivre ces situations avec responsabilité et cohérence. Ce positionnement courageux leur permet de prendre en compte les



intérêts de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en préservant leur éthique et leurs valeurs.

Cette formation vous aidera dans vos capacités à :

- ✚ Développer chez vous (et chez vos collaborateurs) votre capacité à prendre vos responsabilités sur 4 axes :
- ✚ Ce que vous dites,
- ✚ Ce que vous faites,
- ✚ Ce que vous laissez dire,
- ✚ Ce que vous laissez faire.
- ✚ Développer votre courage et votre alignement afin d'augmenter ces 4 capacités.

Le programme de la formation

1/ Développer son courage managérial dans les 3 dimensions stratégique, relationnelle et opérationnelle

- Sortir de ses zones de confort et remettre en cause ses habitudes managériales pour être un leader plus efficace.
- Développer les 3 compétences clés du leadership : cohérence, cohésion, confiance.
- Appliquer les 3 principes du courage managérial : présence, protection et permission.
- Faire preuve de courage managérial pour mobiliser et susciter la confiance de l'équipe.

2 / Conserver une posture éthique entre son identité personnelle, sa fonction et ses responsabilités

- Optimiser son rôle de transmetteur et son influence sur l'équipe grâce à son courage managérial.
- Concilier ses rôles de stratège, de capitaine, de facilitateur et d'arbitre.



- Faire preuve de justesse, d'équité et de cohérence dans ses décisions, attitudes, postures et comportements.
- Mobiliser ses ressources pour dépasser ses zones de confort et gérer les situations de pression.

3 / Mettre en œuvre son courage dans les situations difficiles ou inhabituelles

- Développer l'impact de sa communication en mobilisant les dimensions mentales, émotionnelle et physique.
- Apporter le support dont a besoin l'équipe dans les situations difficiles.
- Mettre en œuvre les vertus pour être à l'écoute et affronter les situations terrain difficiles : Connaître la vision, donner des instructions claires, dire non, recadrer...

4 / Passer du courage à la performance

- Mobiliser son courage pour dépasser les résistances individuelles et collectives.
- Gagner en légitimité : rassurer, assurer, assumer.
- Adopter une posture cohérente, intègre et authentique pour accompagner ses collaborateurs dans les changements.

A qui s'adresse la formation ?

Toutes personnes souhaitant aborder plus sereinement des situations difficiles pour en faire des opportunités de progrès.

Durée de la formation :

1 jour (7 h)

Prérequis

Pas de prérequis

Tarifs :

500 € / jour



Groupes de 10 personnes maximum.

Délais d'accès :

Accessible dès que les dates sont fixées par l'entreprise

Notre appartenance au SynPAAC en tant que membre titulaire &
fondateur





Syndicat des Professionnels de l'Accompagnement Assisté par le Cheval

Qu'est-ce que l'accompagnement assisté par les chevaux ?

C'est l'accompagnement de personnes ou d'équipes pour le développement de leurs potentiels et de leurs savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels et/ou personnels, avec la médiation du cheval.

L'accompagnement de personnes ou de groupes de personnes dans une intention de développement professionnel ou personnel (compétences de savoir-faire, de savoir être...).

Toute démarche introduisant le cheval ou un autre équidé en tant que médiateur ou partenaire de la démarche d'accompagnement ou de formation.

L'accompagnement assisté par le cheval réunit donc une double compétence

- ✓ Celle d'un professionnel de l'accompagnement - qu'il soit coach, formateur, éducateur, professionnel de la relation d'aide ou de la médiation - capable de prendre en charge un bénéficiaire (personne ou un groupe de personnes) ci-après désigné par bénéficiaire, pour qu'il trouve ses propres solutions.
- ✓ Celle d'un professionnel du cheval, capable de faciliter et interpréter les interactions entre le bénéficiaire et le cheval dans une perspective d'apprentissage par l'expérience.

Le Professionnel de l'Accompagnement Assisté par les Chevaux dispose de cette double compétence (Cf. compétences équines et d'accompagnement attendues d'un PAAC dans le référentiel de compétence du SynPAAC). Il peut néanmoins intervenir en co-animation en se répartissant les rôles, l'un portant le regard



principalement sur le bénéficiaire, l'autre sur le cheval pour tirer le maximum d'information de l'interaction.

Dans cette charte, nous appellerons « praticien », l'accompagnant ayant double compétence, qu'il travaille seul ou en équipe.

Selon les objectifs, l'accompagnement assisté par le cheval est pratiqué dans le cadre de sessions individuelles, de séminaires inter-équipes (réunissant des participants qui ne travaillent pas habituellement ensemble), ou intra-équipes. L'ensemble des exercices proposés se déroule à pied et ne nécessite pas de compétences équestres, mises en œuvre dans un cadre sportif ou événementiel utilisant des chevaux. Conformément à la législation, tout exercice monté ou à pied en présence d'un équidé nécessite la présence d'une personne qualifiée sur les lieux (personne disposant de BEES 1,2 ou 3, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, AQA avec option : enseignement de l'équitation).

Les 5 valeurs du SynPAAC

- 1 - Bienveillance
- 2 - Respect
- 3 - Authenticité
- 4 - Engagement
- 5 - Innovation

Ces valeurs sont d'autant plus essentielles que l'accompagnement assisté par le cheval est une approche pédagogique puissante, qui impacte les personnes au niveau physique et émotionnel.

La bienveillance en particulier s'exerce à tous les niveaux : bienveillance naturelle du cheval qui ne sait pas juger, bienveillance des accompagnants qui veillent au confort et à la sécurité de chacun, homme et cheval, bienveillance par rapport à ses confrères et ses partenaires...

Le respect à l'égard des personnes comme des équidés, implique la prise en compte des rythmes du bénéficiaire en le laissant cheminer sans imposer d'interprétation sur ce qui se passe lors de Son expérience avec le cheval.

L'accompagnement suppose une vigilance permanente pour que l'interaction personne-cheval soit bénéfique à l'un comme à l'autre. Cela passe notamment par la mise en place et l'application rigoureuse d'un cadre explicite de l'accompagnement.



Pour que cette pédagogie permette au bénéficiaire de faire face à lui-même, au-delà des masques du quotidien, il est essentiel que le praticien soit lui-même authentique, c'est à dire cohérent dans ses actes, ses paroles et ses ressentis. De même, au sein du SynPAAC, nous sommes des confrères réunis par un objectif commun supérieur aux intérêts individuels dont l'engagement est de faire connaître et professionnaliser nos pratiques. Tout en étant concurrents, nous voulons co-construire ensemble, développer l'intelligence collective, et coopérer sur des projets si cela a du sens. Comme les chevaux nous l'enseignent, nous cherchons à être clairs dans notre communication interpersonnelle, en traitant les conflits, les malentendus et les désaccords de façon constructive et dans le respect du cadre défini au sein du Syndicat. Ce style clair et direct permet des échanges en confiance.

Enfin nous cherchons sans cesse à développer la pertinence de nos accompagnements, grâce à la recherche, les échanges de pratiques, la veille métier, et une exigence constante de qualité. C'est notre vision de l'innovation.
Article 1 - Devoirs des praticiens (Cadre général de l'accompagnement assisté par le cheval)

Charte déontologique du SynPAAC :

Art. 1-1 - Exercice de l'accompagnement assisté par le cheval

Le praticien exerce selon son référentiel professionnel spécifique et en accord avec le référentiel de compétences du SynPAAC.

Art. 1-2 - Confidentialité

Le praticien s'astreint au secret professionnel sur l'ensemble des informations recueillies au cours de sa mission

Art. 1-3 - Développement et soutien du professionnel dans sa pratique

L'exercice professionnel de l'accompagnement assisté par le cheval comme du coaching nécessite un lieu de confrontation de sa pratique (Exemple : supervision pour le coaching), afin de prendre du recul, identifier ses propres zones de progrès et dénouer les situations complexes rencontrées. Les Membres Titulaires du SynPAAC sont tenus de disposer d'un lieu de confrontation, de développement et de soutien régulier, et d'y recourir à chaque fois que la situation l'exige. Cette notion est élargie ici aux groupes d'intervision et groupes d'échange des pratiques.

Art. 1-4 - Respect des personnes



Conscient de sa position, le praticien s'interdit d'exercer tout abus d'influence et reste spécifiquement dans le champ défini par le contrat et/ ou la commande de l'établissement ou la demande du prescripteur, du client ou du bénéficiaire.

Art. 1-4 bis - respect des chevaux

Dans le cadre du déroulement de l'activité, les praticiens veillent au respect des chevaux, notamment en créant pour eux des conditions de confort, de sécurité, et de bien-être physique et psychologique.

Art. 1-5 - Obligation de moyens

L'accompagnant prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la mission, le développement professionnel et personnel des clients et bénéficiaires, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère.

Le travail avec les chevaux présentant toujours des risques, il s'engage à mettre en place toutes les conditions de sécurité nécessaires à la sécurité physique des personnes et des équidés.

Art. 1-6 - Refus de prise en charge ou interruption de la mission

Le praticien peut refuser une prise en charge d'accompagnement assisté par le cheval pour des raisons propres à l'organisation, au demandeur ou à lui-même. Dans le cas où le praticien constate que les conditions de réussite de sa mission ne sont plus réunies, il s'autorise, en concertation avec l'établissement demandeur, le prescripteur, le client ou la personne bénéficiaire, à clore prématurément sa mission après en avoir explicité les raisons au cours d'un rendez-vous avec le client ou le bénéficiaire.

Article 2 - Devoirs du praticien vis à vis des participants accompagnés

Art. 2-1 - Lieu et conditions d'exercice de l'accompagnement assisté par le cheval

Il se déroule dans un centre équestre ou des lieux adaptés disposant des installations appropriées à la mission. Le praticien s'assure que toutes les conditions de sécurité sont réunies, tant dans le choix et l'utilisation des chevaux que dans les conditions matérielles.

Des consignes de sécurité sont explicitées au début du séminaire ou de la session individuelle, sur lesquelles les participants s'engagent par écrit.

Art. 2-2 - Responsabilité des décisions

L'accompagnement assisté par le cheval est une technique de développement professionnel et personnel. Le praticien a une obligation de moyens et non de résultat. A tout moment de la mission, le bénéficiaire reste entièrement responsable de ses décisions et de ses conséquences.

Art. 2-3 - Demandes formulées



Toute commande d'accompagnement assisté par le cheval, lorsqu'il y a prescription par une organisation, répond à deux niveaux de demande : l'une formulée par l'entreprise ou l'organisation et l'autre par le ou les bénéficiaires. Le praticien prend soin d'intégrer ces différents niveaux de demande dans le contrat et l'évolution de la mission. Il s'assure en début d'intervention que le cadre de l'intervention est clair pour les participants, tant au niveau des objectifs, des modalités que des enjeux avec les éventuels commanditaires.

Art. 2-4 - Protection de la personne

Le praticien adapte son intervention aux bénéficiaire(s) dans le respect des étapes de son développement et de son intégrité psychologique et physique. A tout instant de l'intervention, il garantit aux bénéficiaires la liberté sans aucun préjudice d'accepter ou de refuser de mener l'expérimentation proposée avec le cheval.

Article 3 - Devoirs du praticien vis à vis de l'organisation

Art. 3-1 - Protection des organisations

Le praticien est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle il intervient.

Art. 3-2 - Restitution au donneur d'ordre

Le praticien ne peut rendre compte de son action au donneur d'ordre que dans les limites établies avec la/les personne(s) accompagnée(s).

Art. 3-3 - Equilibre de l'ensemble du système

L'accompagnement assisté par le cheval s'exerce dans la synthèse des intérêts de la personne accompagnée et de son organisation.

Art. 3-4 : assurance

Le praticien s'engage à prendre une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant ses activités.

Article 4 - Devoirs du praticien vis à vis de ses confrères et de ses partenaires

Art. 4-1 - Obligation de réserve

Le praticien se tient dans une attitude de réserve vis à vis de ses confrères et des partenaires qui contribuent à l'exercice de son métier (En particulier vis-à-vis des centres équestres).

Art. 4-2 – Respect des valeurs

Le praticien s'engage à respecter les valeurs, droits et devoirs exprimés ci-dessus vis-à-vis de ses confrères et des partenaires qui contribuent à l'exercice de son métier (Voir chapitres Valeurs ci-dessus).



Article 5 -Engagement déontologique

En tant qu'Accompagnant Professionnel Assisté par les Chevaux, je reconnais et accepte

mes obligations éthiques et juridiques envers mes clients / bénéficiaires et leurs commanditaires,

les collègues et toutes les personnes avec qui je suis en contact. Je promets de respecter la présente charte de déontologie du SynPAAC et d'en appliquer les normes et référentiels avec ceux que j'accompagne, que je forme, que je supervise.

Si je contrevenais à cet engagement de conduite éthique ou à une partie quelconque de la présente charte de Déontologie, j'accepte que le SynPAAC, à sa seule discrétion, m'en tienne responsable.

J'accepte que ma responsabilité pour tout manquement éthique pourrait induire des sanctions, comme la perte de mon adhésion au SynPAAC et/ou de ma certification, impliquant la perte de mon statut de membre adhérent, titulaire ou consultatif.



Règlement intérieur des formations

Règlement intérieur à signer par les stagiaires en formation

I – Préambule

Corinne Chaussemy développe des activités de formation professionnelle.

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (stagiaires) suivant une action organisée par celle-ci.

II - Dispositions Générales

Article 1 :

Conformément à la législation en vigueur (art. L6351-3 et R6352-1 et 2 du Code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée dans les installations équestre (Ecuries de propriétaires, centres équestres) par Corinne Chaussemy et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

IV - Hygiène et sécurité

Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement. Toutefois, quel que soit le règlement intérieur de l'établissement, l'article 6 du présent document, sera toujours en vigueur.



Article 4 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer au sein des installations équestres.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse.

. Article 6 : Manipulation des chevaux

Corinne Chaussemy garantit l'expertise et le professionnalisme de l'encadrement lors des exercices avec les chevaux. Des consignes de sécurités seront systématiquement expliquées par cette dernière en amont de la formation. Elle garantit donc la sécurité des participants, sauf si l'un ou plusieurs participants passent outre ses indications de travail et consignes de sécurité. Dans le cas de violation de ses consignes, elle ne prendra pas en charge les dommages subis ou/et causés par cette ou ces personnes sur sa police d'assurance en Responsabilité Civile. Tous les coûts liés à des dommages matériels ou corporels devront alors être pris en charge par le client ou sa société d'assurance. Les règles de sécurités seront signées par les stagiaires.

Toute personne qui déroge intentionnellement à ces règles et met en danger le groupe sera exclu de la formation.

V - Discipline

Article 7 : Tenue et horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par Corinne Chaussemy et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit Corinne Chaussemy au 06 83 59 57 21.

Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire.

. Article 8 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue de circonstances et de saison : chaussures fermées, type chaussures de montagne et vêtements chauds si températures froides (Les exercices avec les chevaux ont lieu



en manège couvert) et à avoir un comportement correct à l'égard de toutes personnes présentes au sein de l'infrastructure équestre.

Article 9 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet selon les explications données lors de la formation. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 10 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 11 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Corinne Chaussemy décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les infrastructures équestres ou dans les voitures des stagiaires.

. Article 12 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3).

VI - Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 13 : Publicité

Le présent règlement est systématiquement envoyé aux stagiaires avant la session de formation soit en direct (formation financée par le stagiaire lui-même) soit par



l'intermédiaire de l'employeur commanditaire qui se doit alors, de le transférer à tous les participants de la formation. Ce dernier doit être lu et signé par le stagiaire.

EQUICOACHING *by CORINNE CHAUSSEMY* EST



SIREN : 400 823 795 - Code APE : 7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 42 02790 42 auprès du préfet de région de Rhône-Alpes

c.chaussemy@equicoaching.pro

Et pour plus d'informations :

www.equicoaching.pro

